

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REUNION DU 29 AVRIL 2011

M. TREMEGE : Je vous présente tout d'abord les excuses de Mme ISSON, de MM. BOUBEE, GARROCQ, CALATAYUD, ROBERT, LIDAR, FROSSARD et BONNEMAISON et je salue tous ceux qui les suppléent.

M. TEXEIRA est désigné en qualité de secrétaire de séance et procède à l'appel.

Etaient présents : M. TREMEGE – M. PAUL – M. ALMENDRO – M. BRUNET – Mme GARBAYE – M. LESCOUTE – M. VIGNES – M. BAUBAY – Mme ARGOUNES – M. BARROUQUERE-THEIL – M. SOULE-PERE - Mme DOUBRERE – M. DUFFAU – M. FAURE – M. FORGET – M. FOURCADE – Mme LAMERE – M. HABAS – M. JOUANOLOU – M. JUNCA – M. LARRAZABAL – M. PAULET – M. PIRON – M. POEYDOMENGE – M. RIVIERE – M. POUYSSEGUR – M. TOUYA.

*

**

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2011

M. TREMEGE : Je vous demande, mes chers collègues, si vous avez eu le temps de prendre connaissance du compte-rendu du conseil du 28 mars dernier et si vous avez des remarques ou amendements à formuler sur ce compte-rendu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Pas d'observations.

M. TREMEGE : Je vous propose d'aborder l'ordre du jour. Je précise que le point n° 11 qui vous avait été adressé et qui concerne le schéma des équipements sportifs du Grand Tarbes est retiré aujourd'hui. En effet, compte tenu de l'importance du sujet, il a été décidé, en accord avec l'ensemble des maires de la communauté d'agglomération, d'organiser une séance spéciale et à huis clos sur le sujet, séance qui aura lieu le 10 mai à 18 heures.

VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2011

M. TREMEGE : Vous avez eu quelques remarques sur cette proposition. Nous en sommes convenus d'ailleurs avec les maires lors de la traditionnelle réunion préparatoire au conseil communautaire et nous avons décidé, délibérément, de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation. Par contre, nous avons choisi l'option maximale concernant la taxation des entreprises en considération du fait que la nouvelle réforme de la suppression de la taxe professionnelle a plutôt bénéficié aux entreprises. Quand on regarde aujourd'hui les résultats, il y a des économies substantielles au niveau de la taxe professionnelle du fait de cette réforme, ce qui veut dire que la légère augmentation que nous proposons ne pénalisera pas non plus les entreprises. Je ne vais pas vous rappeler le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a mis le doigt sur les perspectives financières de notre agglomération compte tenu des engagements qui sont les nôtres, notamment sur les zones d'activité, donc, nous devons gérer avec prudence et prendre les recettes quand elles sont prenables.

Deuxième remarque qui mérite d'être soulignée : c'est l'importance du montant du Fonds National de Garantie, ce qui veut dire que si nous percevions l'intégralité des ressources fiscales qui sont dévolues aujourd'hui aux collectivités territoriales, nous toucherions 6 700 000 € de plus puisque c'est le produit de la taxe d'habitation.

Il a été instauré un Fonds National de Garantie Individuel de Ressources qui permet d'assurer la péréquation entre les collectivités comme les nôtres qui seraient bénéficiaires dans le nouveau dispositif et d'autres collectivités comme notamment les conseils généraux ou les régions qui sont, au contraire, déficitaires par rapport à leurs ressources antérieures. Il n'en demeure pas moins que ce Fonds National de Garantie est figé pendant 20 ans et que nous pourrions, par contre, percevoir l'évolution des bases sur les impôts concernés dans les années à venir, ce qui est quand même plutôt une perspective positive mais si ce Fonds de Garantie n'existait pas, nous aurions 6 700 000 € de ressources supplémentaires, ce qui n'est malheureusement pas le cas compte tenu du dispositif que je viens d'évoquer.

Le projet de délibération est adopté.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION (TH) POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2011

Le projet de délibération est adopté.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB) POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2011

Le projet de délibération est adopté.

FIXATION DU MONTANT DES TAXES D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES PAR LE TERRITOIRE COMMUNAL POUR 2011

Le projet de délibération est adopté.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le projet de délibération est adopté.

MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE AU COS DE TARBES POUR L'EXERCICE 2011

Le projet de délibération est adopté.

SEPTIEME SALON RENDEZ-VOUS POUR L'EMPLOI. DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. TREMEGE : Ce salon « Rendez-vous pour l'emploi » est un salon important surtout dans le contexte actuel. Je ne vous cache pas qu'il y a quelques mois, nous nous étions posé la question avant de l'organiser sur le fait de pouvoir réunir des entreprises qui vont proposer des emplois dans le contexte actuel. On a longuement hésité et on s'est dit que c'est justement parce que cela ne va pas bien qu'il faut essayer de le faire.

Nous l'avons fait et il y a quand même eu 380 emplois proposés dont 112 CDI. Je dis donc que ce salon a une utilité et je remercie les entreprises qui ont accepté de participer et de s'engager sur des créations d'emplois.

Je présume que vous ne voyez aucun inconvénient à ce que nous poursuivions ce salon le 20 octobre 2011 et que nous sollicitons les subventions proposées par M. VIGNES.

Le projet de délibération est adopté.

CONVENTION DE GESTION DES ARCHIVES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES PAR LE SERVICE DES ARCHIVES DE LA COMMUNE DE TARBES

Le projet de délibération est adopté.

SOUTIEN AU SALON INTERNATIONAL TARBES PYRENEES PASSION

M. TREMEGE : Je précise que la Communauté d'agglomération s'est déjà engagée lors du dernier salon qui est organisée tous les deux ans, à hauteur de 12 000 €. Je souhaite que vous participiez nombreux à ce salon. C'est une rencontre extraordinaire avec les chasseurs, les pêcheurs, un grand moment de convivialité qui va avoir lieu fin juin.

Ce salon permet en trois jours, d'accueillir entre 25 et 30 000 personnes non seulement du département ainsi que des départements limitrophes. Donc grand moment de promotion de notre département.

Le budget global du salon est de 250 000 € la ville de Tarbes prenant à sa charge 120 000 € C'est un budget important et c'est la raison pour laquelle il ne se fait que tous les deux ans.

Le projet de délibération est adopté.

VENTES DE PARCELLES A DES ENTREPRISES SUR LA PHASE 2 DE LA ZAC DU PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES A IBOS

M. TREMEGE : Pour ce qui concerne les différences dans les prix dans ces cessions, je préciserai que le prix normal d'un terrain utilisable dans la totalité de sa superficie, a été fixé à 30 €/le m². C'est ce qui se passe pour les deux premières cessions à la SARL CIBAT et au garage Midi Services. Par contre, pour la SCI OCPE, il y a deux lots qui sont cédés et sur trois hectares et demi, il y a peu près 14 000 m² qui sont inconstructibles et qu'on aurait dû isoler.

Nous avons proposé un accord global à l'acquéreur à 22 € C'est un accord plutôt bon pour nous.

Enfin, le dernier lot : Béton, Béarn, Contrôle : 25 €/le m². J'ai le devoir de vous dire que c'est moi qui ai fait cette proposition à ce tarif préférentiel car il s'agit d'un dossier très sensible. Il s'agit du projet de centrale à béton qui doit s'installer angle chemin d'Ibos/chemin Cognac, avec tous les problèmes de circulation que vous imaginez.

J'ai organisé une réunion avec des gens de Tarbes et d'Ibos, le promoteur et le porteur du projet. Tous les sujets ont été évoqués : problèmes de pollution, problèmes de nuisances visuelles, problèmes de respect de la nappe phréatique. Toutes les réponses techniques ont été apportées de la part du porteur du projet, avec des engagements clairs et précis sur le sujet.

Le seul problème qui ne trouve réellement pas de bonne solution, c'est la circulation des camions. Les camions ne pouvant aller vers l'ouest du chemin d'Ibos à cause du gabarit du pont, ne peuvent donc aller que par l'est et rejoindre la route de Pau par le chemin Cognac. Vous pouvez imaginer les désagréments causés par les bétonnières faisant la queue sur la route de Pau, à certaines heures.

J'ai donc essayé de trouver une solution en proposant au promoteur de déménager sur la zone d'Ibos. Il faut savoir que le promoteur avait déjà signé une convention avec le porteur du projet et que ne donnant pas suite à cette convention, cela pose un problème de dédit.

Par ailleurs, vous comprendrez également que s'agissant d'un permis de construire en bonne et due forme déposé sur une zone d'activités de l'agglomération, je ne pouvais pas m'y opposer uniquement pour des problèmes de circulation d'autant plus qu'à côté, il y a une autre société de construction M.T.P., avec une cinquantaine de camions qui circulent dans tous les sens qui va elle aussi, s'implanter sur la zone d'Ibos.

Transactions, discussions et pour que le projet ne se fasse plus sur le chemin d'Ibos, il a fallu faire un effort sur le prix. J'ai pensé que l'intérêt général le justifiait (le maire d'Ibos était de mon avis) et j'ai proposé une réduction du prix du m² qui passe de 30 à 25 € pour accueillir cette centrale à béton sur la zone d'Ibos.

Voilà les explications qu'il me paraissait normal de vous donner.

Le projet de délibération est adopté.

GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. ACQUISITION FONCIERE ET CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS PRUCD ET PLUS, SITUES RUE MARYSE HILSZ, QUARTIER LAUBADRE A TARBES

GARANTIE D'EMPRUNT POUR UN PRET PRUCD DESTINE A FINANCER L'OPERATION RECONSTRUCTION-DEMOLITION DE 22 LOGEMENTS SITUES CITE FOCH. ILÔT SUD SECTEUR OUEST, CHEMIN D'ODOS A TARBES AU PROFIT DE PROMOLOGIS

GARANTIE D'EMPRUNT ASSOCIATION MARIE SAINT FRAI. PRÊT DESTINE A FINANCER LA RESTRUCTURATION D'UNE MAISON DE RETRAITE SAINT-FRAI, 2 RUE MARIE SAINT FRAI A TARBES

M. TREMEGE : Avant de soumettre ces trois propositions à votre approbation, je voudrais rappeler que les garanties d'emprunts que nous donnons, le sont dans le strict respect de la loi. Il faut que vous sachiez que si nous étions appelés un jour à honorer ces garanties, nous nous retrouverions immédiatement dans les droits de l'organisme financier qui a accordé le prêt et qu'en conséquence nous bénéficierions des actifs que nous avons garantis.

Jusqu'à présent il n'y a pas eu de problème mais si demain une société à laquelle on a garanti des emprunts pour construire des logements n'honorait plus ses engagements et qu'on soit obligé de la faire à sa place, nous récupérerions ces actifs.

Ces trois projets de délibération sont adoptés.

Je voudrais m'excuser auprès du représentant de la presse. Ici, les choses se passent sereinement. Il n'y a pas de guerre et donc il n'y aura pas beaucoup de choses à dire. Je suis désolé M. VIGNES !